

DECISION N° 20240708\_P\_099  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n° 20240527\_P\_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

Commission : Cycle de l'eau

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux d'eau potable 2023

Le Président,

N° 20240708\_P\_099

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

- Mandataire du marché : SDRT SAS
- Pour les travaux d'eau potable 2023

OBJET

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- Béton bitumineux – réfection de pavage

D'un montant maximum de

- 35 000 € HT

L'entreprise sous-traitante désignée :

ID'VIA  
ZA de Chanibeau  
43 600 Sainte Sigolène

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Juillet 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240708-20240708\_P\_099-AU  
Reçu le 11/07/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

